

Pour rendu exécutoire



Accusé de réception - Ministère de l'intérieur
ID : 059-200093201-20231020-lmc100000104025-DE
Acte certifié exécutoire
Envoi préfecture le 24/10/2023
Retour préfecture le 24/10/2023
Publié le 24/10/2023

23-C-0344

Séance du vendredi 20 octobre 2023

DELIBERATION DU CONSEIL

APPEL A PROJETS " CHAIRES INDUSTRIELLES " - SOUTIEN AU PROJET SENSEFIT PORTE PAR L'UNIVERSITE DE LILLE - SUBVENTION

La Métropole européenne de Lille (MEL) est compétente en matière de développement économique et de soutien aux établissements d'enseignement supérieur et de recherche et aux programmes de recherche.

Lancé en 2015, l'appel à projets métropolitain "Chaires industrielles" vise à soutenir les projets associant des chercheurs de haut niveau et des industriels dynamiques. Il finance les laboratoires académiques, dans le cadre de projets portés avec des entreprises investies dans la recherche et développement sur la métropole.

I. Contexte

La chaire industrielle SENSEFIT (environnements sensoriels immersifs et adaptés au travail) est portée par l'Université de Lille, pour le compte du SCA Lab, "laboratoire de Sciences Cognitives et Affectives", UMR 9193 (CNRS, Université de Lille), installé sur le site d'excellence Plaine Images (filière Industries culturelles et créatives). La chaire associe plusieurs entreprises métropolitaines (Ensweet, Seenel Imaging à Plaine Image; Simaptic à Eurasanté) ainsi que deux entreprises issues des régions Grand Est et Occitanie.

SENSEFIT porte sur la perception sensorielle. Il vise à améliorer la compréhension des liens entre notre environnement sensoriel et nos capacités de travail et de concentration, et à imaginer des innovations pour stimuler ces capacités, notamment concernant l'odorat.

Le projet est coordonné par Yvonne Delevoye-Turrell, Professeure des universités en psychologie cognitive, lauréate au printemps 2023 d'une chaire senior au sein de l'Institut Universitaire de France. Cette chaire permettra de croiser les travaux de recherche, les innovations des industriels, et la formation d'étudiants en prise avec ces deux champs. Plusieurs étudiants ainsi que des doctorants seront impliqués dans ces travaux.

II. Description des objectifs et modalités du partenariat

Le soutien à la chaire SENSEFIT se fera sous la forme d'une subvention de 300 000 € de la MEL à l'Université de Lille. L'initiative d'excellence Université de Lille apportera un appui complémentaire de 100 000 € au projet, en complément des

ressources en personnels permanents apportées par l'Université, et de la contribution des entreprises (en personnels, équipements, fonctionnement...) au projet.

En vertu de l'article L5217-2, I 1° e) du CGCT, la MEL est compétente en matière de "Programme de soutien et d'aides aux établissements d'enseignement supérieur et de recherche et aux programmes de recherche, en tenant compte du schéma régional de l'enseignement supérieur, de la recherche et de l'innovation".

Conformément au point 5.2.2 du régime cadre exempté de notification N° SA.58995 relatif aux aides à la recherche, au développement et à l'innovation (RDI) pour la période 2014-2023, ce soutien financier ne constitue pas une aide d'État. En effet, la part des activités économiques de l'Université est inférieure au seuil de 20% de l'ensemble de ses activités d'organisme de production et diffusion des connaissances, conformément au régime cadre RDI et aux indications de la Commission Européenne.

Par conséquent, la commission principale Dév. Economique, Emploi, Recherche, Parcs d'activité, NTIC consultée, le Conseil de la Métropole décide :

- 1) De soutenir le projet de chaire SENSEFIT porté par l'Université de Lille ;
- 2) D'accorder une subvention d'un montant de 300 000 € pour soutenir le projet repris à l'alinéa précédent ;
- 3) D'autoriser le Président ou son représentant délégué à signer la convention à intervenir avec l'Université de Lille ;
- 4) D'imputer les dépenses d'un montant de 300 000 € aux crédits inscrits au budget général en section investissement.

Résultat du vote : ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ DES SUFFRAGES EXPRIMÉS

Mme Anne GOFFARD ainsi que MM. Damien CASTELAIN, Bernard HAESEBROECK, Frédéric LEFEBVRE et Olivier TURPIN n'ayant pas pris part au débat ni au vote.